
ARRÊTÉ N°.002. / 2025

LE PRÊCHEUR

ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE 2025



DIRECTION GÉNÉRALE
Service Ressources Humaines

Mairie
Bourg
97250 LE PRÊCHEUR

Le maire de la commune du Prêcheur, Président de la Caisse des Écoles ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu la délibération n°04 du 12 avril 2018 portant détermination des ratios promus/promouvables et
après avis du Comité Technique en date du 14 mars 2018,
Vu le tableau d'avancement établi par le Centre de Gestion de Martinique pour l'année 2025 transmis
à la collectivité en date du 19 décembre 2024,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

NOM	PRÉNOM	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BAPIN	Marie-Agnès	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	01/09/2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera
notifié et transmis partout où besoin sera.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Trésorier des Finances Publiques de Trinité, Comptable assignataire
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique

Fait au Prêcheur, le 07 juillet 2025

